



DOSSIER DE REALISATION DE ZAC 2 « EXTENSION PORTE DE TOURAINE

PIECE N°2 : Programme des équipements publics

ZAC créée par délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2023

La Présidente



PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS À RÉALISER DANS LA ZAC « PORTE DE TOURAINES »

Le présent tableau dresse la liste des équipements publics prévus dans le cadre de l'opération d'aménagement dite « Extension Porte de Touraine » située sur le territoire communal d'Autrèche (37). La Communauté de Communes du Castelrenaudais, en tant que personne publique compétente en matière d'activités économique et d'aménagement du territoire, réalise cette opération en régie et se constitue donc aménageur de la ZAC.

Les caractéristiques des ouvrages à réaliser devront être conformes aux dispositions des documents graphiques et des pièces écrites annexés au présent document.

Nature des ouvrages	Maître d'ouvrage	Gestionnaire	Financement
<p>1. PLAN DE CIRCULATION DE L'OPÉRATION : VOIRIES, INFRASTRUCTURES ET STATIONNEMENT Aménagement de voiries primaires, secondaires et voies douces. Les caractéristiques des ouvrages devront être conformes aux dispositions des annexes graphiques et écrites au présent document.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur
<p>2. ESPACES VERTS ET AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS L'aménagement des espaces verts et les plantations des emprises publiques devront respecter les principes émis dans les annexes graphiques et écrites au présent document.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur
<p>3. ASSAINISSEMENT EAUX USÉES (E.U.) Tous les travaux de réseaux primaires pour l'assainissement collectif des eaux usées, y compris raccordement au réseau public tels que décrits dans les pièces annexées au présent document.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur
<p>4. ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES (E.P.) Tous les travaux de réseaux permettant le transit des eaux régularisées, seront réalisés tels que décrits dans les pièces annexées au présent document.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur
<p>4bis. ENFOUISSEMENT DU FOSSE DE DRAINAGE Conformément aux caractéristiques décrites dans les pièces annexées au présent document.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur
<p>5. EAU POTABLE – INCENDIE Tous les travaux de mise en place des conduites primaires pour l'alimentation en eau potable et l'alimentation des bornes incendie seront réalisés selon la réglementation en vigueur, tels que décrits dans les pièces annexées au présent document.</p>	Aménageur	Commune d'Autrèche	Aménageur

<p>6. ÉLECTRICITÉ (H.T.A. et B.T.) Desserte à l'intérieur de l'emprise. Emplacement et nombre de transformateurs à déterminer avec le gestionnaire. BT : à l'avancement.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	À déterminer
<p><u>Cas particulier des bornes de recharge électrique</u> Fourreaux et tranchées, hors bornes. <i>Les éventuelles bornes de recharge électrique installées au sein de la ZAC devront être conformes aux dispositions des annexes graphiques et écrites au présent document.</i></p>	Aménageur	Opérateur non connu à ce jour	Aménageur
<p>7. ÉCLAIRAGE PUBLIC Desserte à l'intérieur de l'emprise.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur
<p>8. TÉLÉCOMMUNICATIONS Desserte à l'intérieur de l'emprise : ouvrages et tranchées, hors câblage.</p>	Aménageur	France Télécom	Aménageur
<p>9. FIBRE OPTIQUE Desserte à l'intérieur de l'emprise : ouvrages et tranchées, hors câblage.</p>	Aménageur	TDF	Aménageur
<p>10. GAZ Desserte à l'intérieur de l'emprise depuis les citernes collectives.</p>	Aménageur	SOREGIES	Aménageur
<p>11. COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS Porte à porte.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur

Le présent tableau ci-dessous dresse la liste des équipements publics financés au titre de la participation aux équipements publics conformément à l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme.

Les caractéristiques des ouvrages devront être conformes aux dispositions des documents graphiques et des pièces écrites annexés au présent document.

Nature des ouvrages financés au titre de la participation aux équipements publics	Maître d'ouvrage	Gestionnaire	Financement
1 – Effacement de la ligne HTA et renforcement du réseau <i>Montant provisionné au regard des caractéristiques décrites dans les pièces annexées au présent document.</i>	ENEDIS	ENEDIS	Après réfaction : 60% Aménageur 40% ENEDIS